

Date de Convocation	27/01/2015	L'an deux mille quinze Le vendredi 6 février à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage	27/01/2015	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: P.GRAVIER-B.CANU - JM.COURVALET - JP.SPENNEL- F.CHOUBEIR-P.HYEST- V.GRANDET-B.KARPOFF- JC.QUILLET L.BOU CART-
En exercice	15	
Présents	11	Formant la majorité des membres en exercice
Votants	13	Absents: C.DUBOIS (Pouvoir à N.THEBAULT) - C.KELLER – T.VENDROUX (Pouvoir à V.GRANDET) – JC.BOURNE CHASTEL

M. Bernard CANU a été élu secrétaire.

ENCAISSEMENT CHEQUES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de la recette suivante :

- 1.109,04 € : Solde procédure MIRANDA/COMMUNE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES RESTES A REALISER SUR 2015 :

Mme le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2015, aux inscriptions des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter les restes à réaliser suivants :

- Compte 2041581 Enfouissement des réseaux – rue de Saint Paër (op 10065) : 23.717 €

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :

Considérant que le cimetière actuel d'une contenance de 2.500 m² ne peut suffire aux besoins de la commune, et que son agrandissement est donc indispensable ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle en continuité du cimetière d'une contenance de 3.204 m² ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- L'agrandissement du cimetière par ponction sur la parcelle communale.
- Autorise Mme le Maire à demander à l'Agence Régionale de Santé la nomination d'un hydrogéologue agréé pour sondage du terrain.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE L'ABREUVOIR :

Madame le Maire expose au Conseil que le SIEGE a retenu notre demande de pose d'un éclairage public, rue de l'abreuvoir. La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière s'élevant à **1.666,67 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU COUDRAY – HAMEAU DE SAINT PAËR :

Madame le Maire expose au Conseil que le SIEGE n'a pas retenu les travaux d'enfouissement des réseaux au Coudray, hameau de Saint Paër. Considérant la volonté du Conseil Municipal de voir ses travaux se réaliser et le montant des travaux qui s'exprime par l'accord de la commune sous la forme d'une contribution financière s'élevant à :

- en section d'investissement : **28.167 €**
- en section de fonctionnement : **18.667 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal exprime sa volonté de voir les travaux se réaliser cette année si un budget supplémentaire était dégagé par le SIEGE au mois de juin, et par conséquent autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière et demande à être prioritaire pour 2016.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE :

Madame le Maire donne lecture du schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le schéma réalisé par la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (2015-2027) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE ET SES COMMUNES MEMBRES :

Madame le Maire rappelle la délibération pour un accord de principe pour l'adhésion à un service commun d'instruction du droit des sols suite à l'abandon des services de l'état au 1^{er} juillet 2015 de l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de Communes et ses communes membres, convention d'une durée de 6 ans renouvelable une fois.

QUESTIONS DIVERSES :

-Taxe d'aménagement : la Préfecture demande au conseil de modifier la délibération sans mentionner la durée de validité. Proposition acceptée.

-Sécurité : Suite à plusieurs accidents de la circulation sur la RD 17 route de Bézu saint Eloi, un rendez-vous a été fixé sur site avec le responsable de l'agence routière départementale pour étudier les possibilités en aménagement de sécurité.

-Subvention exceptionnelle : l'association Entre les lignes a fait une demande de subvention de 500 € pour organiser leur fête au mois de juin

-Encombrants : un ramassage pourrait être organisé pour le printemps.

-Eclairage public : une harmonisation de l'amplitude horaire de l'éclairage public est nécessaire avec une adaptation régulière par rapport à la levée du jour.

La séance est levée à 23h15.